



DIPLÔMES D'ESPAGNOL DELE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION DELE 2023

Conditions d'inscription 2023



La personne qui souscrit ce formulaire demande l'inscription aux épreuves afin d'obtenir les diplômes d'espagnol de DELE dans le centre d'examen pour la session choisie et accepte expressément les termes et conditions.

Utilisez des MAJUSCULES.

FOURNIR DEUX COPIES ET LES DÉPOSER AU CENTRE D'EXAMEN.

DONNÉES PERSONNELLES

PRÉNOM:

NOM:

FEMME HOMME

Date de naissance: / / (jj/mm/aaaa)

Lieu de naissance:

Pays:

Passeport/NIE/Carte d'identité:

Numéro de téléphone mobile:

DONNÉES DE CONTACT JUSQU'À LA DATE DE L'EXAMEN:

Rue:

Ville:

Pays:

Code postal:

Tel.:

Courriel:

DONNÉES DE CONTACT HABITUELLES (si différentes):

Rue:

Ville:

Pays:

Code postal:

Tel.:

Courrier e.:

DONNÉES DE LA SESSION DE DELE POUR LAQUELLE VOUS DEMANDEZ L'INSCRIPTION :

EXAMEN:

Niveau A: DELE A1 (01) DELE A2 (02)

DELE A1 escolar (11)

Niveau B: DELE B1 (03) DELE B2 (04)

DELE A2/B1 escolar (17)

Niveau C: DELE C1 (05) DELE C2 (06)

SESSION D'EXAMEN:

MOIS DE SESSION (deux chiffres):

CENTRE D'EXAMEN:

VILLE:

PAYS:

DONNÉES DE PAIEMENT:

PRIX PAYÉ: Monnaie

MOYEN DE PAIEMENT:

Espèce Chèque Virement Autre

Vous vous inscrivez au DELE à fin d'obtenir la nationalité espagnole?

Oui, pour résidence.

Oui, pour origine séfaraide. Non.

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions légales des diplômes DELE qui se trouvent dans les pages suivantes et j'autorise que mes données soient traitées par l'INSTITUTO CERVANTES en vue de l'obtention du service demandé et de l'envoi des informations.

DATE: / / (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE:

Dans le cas des candidats mineurs ou sans capacité légale d'agir:

Mme. / M.

en qualité de père, mère ou tuteur légal de

mineur ou sans capacité légale pour agir, autorise que ses données de celle-ci soient traitées par l'Instituto Cervantes en vue de lui fournir le service demandé et lui envoyer des informations concernant ce service.

Prénom et nom:

Signature:

Conformément à l'établi dans la législation en vigueur, les données fournies par le candidat fournissent pour les examens et épreuves qui conduisent à l'obtention de diplômes d'espagnol DELE seront traitées par l'INSTITUTO CERVANTES, en tant que responsable du traitement, en vue de réaliser une bonne gestion de ces examens et pour envoyer des informations concernant les services de certification et formation de l'INSTITUTO CERVANTES (avec la base de légitimation de la prestation du service demandé) et si vous l'avez indiqué, vous envoyer des informations concernant les activités, les services et objectifs de l'INSTITUTO CERVANTES (avec votre consentement).

Les données personnelles ne seront pas transmises ou communiquées à des tiers sauf à d'autres établissements et organismes de l'Administration Publique espagnole dans les cas prévus et indiqués dans l'information additionnelle sur la protection des données qui se trouve à la fin de ce formulaire. Le candidat peut exercer à tout moment les droits d'accès, rectification, opposition, portabilité, limitation au traitement et suppression des données fournies que vous nous a donné ou s'adresser à l'Instituto Cervantes par courrier électronique à lopd@cervantes.es, par la poste à r/ Alcalá, n.º 49, Madrid 28014 (Espagne), ou de manière présente à l'adresse indiquée.

L'INSTITUTO CERVANTES est l'organisme responsable de la direction académique, administrative et économique des Diplômes d'Espagnol comme Langue Étrangère (dorénavant, DELE) qui sont délivrés par le directeur de cet organisme public, au nom du ministre de l'Éducation et de la Formation Professionnelle du Royaume d'Espagne.

1. Questions générales: Les dates d'examen et les délais d'inscription ainsi que d'autres informations concernant les diplômes DELE, sont disponibles sur le portail officiel du DELE à l'adresse <https://exámenes.cervantes.es/dele/>.

Le montant payé pour l'inscription pour tout diplôme de DELE inclut les droits les droits d'examen à la date et dans le centre choisi ainsi que les frais d'expédition du diplôme.

Aucune inscription ne sera admise à une session DELE dont les délais d'inscriptions sont déjà clos.

Le candidat qui ne réussit pas les épreuves de DELE ou qui ne se présente pas à l'examen, n'aura pas une deuxième chance, quel que soit le motif.

2. Profil de candidat: Les diplômes de DELE s'adressent à un public alphabétisé de tout âge.

Il existe un examen pour public peu ou pas alphabétisé mais uniquement pour les candidats qui optent à la nationalité espagnole en tant que résidents espagnols et exclusivement en Espagne. L'inscription à cet examen requiert des conditions différentes (il est impératif de présenter une autorisation expresse du Ministère de la Justice espagnole) et il procure un certificat de qualification et non un diplôme DELE.

L'INSTITUTO CERVANTES accepte les demandes d'inscription aux examens DELE de toute personne payant les droits d'inscription.

Pour s'inscrire aux examens il est obligatoire de fournir, en plus d'autres données personnelles obligatoires, un courrier électronique personnel du candidat. Ce courrier électronique dont le fonctionnement correct est de la responsabilité du candidat, servira, si le centre d'examen du DELE ou l'INSTITUTO CERVANTES l'établit, à des fins de communication sur toutes les questions relatives à l'INSTITUTO CERVANTES et aux diplômes DELE, les sessions et la publication et l'impression de son relevé de notes.

En payant l'inscription le candidat accepte les conditions d'achat, déclare qu'il remplit les conditions administratives et financières requises pour l'obtention du diplôme d'espagnol de DELE, et s'engage à se présenter à l'examen muni des documents attestant de l'accomplissement de ces conditions : le reçu de son inscription, son passeport ou pièce d'identité officielle avec une photo assimilable, nécessaires à son identification correcte et à la convocation de la session officielle de l'examen.

Les parents, tuteurs ou représentants légaux devront inscrire les mineurs ou personnes sans capacité légale pour agir, sachant qu'ils devront fournir une adresse de courrier électronique différente pour chacun des candidats.

3. Procédure d'inscription: L'inscription pour les épreuves de DELE doit être géré à travers des moyens de l'INSTITUTO CERVANTES dans les délais prévus.

Pour formaliser l'inscription par des moyens électroniques, le candidat devra suivre les indications du système électronique d'inscription et faire particulièrement attention aux termes et conditions qui se trouvent dans le reçu d'inscription. Dans ce cas, le paiement des droits d'inscription est effectué par des moyens de paiement qui déterminent la procédure d'achat électronique.

Pour formaliser l'inscription de manière présente dans les centres d'examens définis à cet effet, le candidat devra fournir les documents suivants:

- Le formulaire de demande d'inscription de DELE dûment rempli.
- Photocopie et passeport original ou pièce d'identité officielle avec une photo assimilable dans laquelle figurent les données suivantes : prénom et nom, nationalité, date et lieu de naissance. Les données que le candidat fournit dans le formulaire de demande d'inscription doivent correspondre aux données du document d'identification.
- Pièces justificatives du paiement des droits d'inscription.

Le paiement des droits d'inscription peut être effectué par les moyens de paiement déterminés par le centre d'examen correspondant (en précisant toujours la mention "Inscription DELE" ainsi que la date de session et le niveau académique du diplôme souhaité) ou par les moyens électroniques déterminés par l'INSTITUTO CERVANTES dans le cas des inscriptions en ligne.

4. Données des candidats: Le candidat devra s'assurer que les données fournies (en particulier celles qui concernent les informations d'identité - prénom et nom, numéro du document d'identification, date et lieu de naissance - et celles concernant la session de DELE - centre d'examen, date et niveau-) sont correctes avant de finir la procédure d'inscription. En effet, toute erreur de la part du candidat pourrait s'inscrire dans le diplôme de DELE dont la réexpédition ne s'effectuera que si les frais ont été payés en avance (en plus de causer des problèmes administratifs au candidat).

Les données personnelles fournies au moment de l'inscription doivent concorder avec celles figurant sur le document officiel d'identification du candidat au moment de l'examen. Seulement les candidats correctement identifiés et dont les données d'identification concordent avec celles de leur reçu d'inscription seront admis à l'examen.

Le candidat devra informer son centre d'examen de tout changement dans ses données personnelles qui pourrait altérer l'envoi des communications concernant les diplômes d'espagnol de DELE.

Pour tout changement ou incidence sur les données personnelles, le candidat devra se diriger à <https://cau.cervantes.es/>.

L'INSTITUTO CERVANTES n'est pas responsable des préjudices qui pourraient découler si le candidat fournit des données fausses ou obsolètes au moment de la demande d'inscription.

5. Candidats avec des besoins particuliers: L'INSTITUTO CERVANTES peut faciliter l'accès aux examens des diplômes d'espagnol DELE à tout candidat qui en raison de certaines situations personnelles (handicap visuel, auditif ou moteur, certaines difficultés d'apprentissage, ou n'ayant pas la possibilité d'abandonner des centres religieux, hospitaliers ou pénitentiaires) ne seraient pas en mesure de réaliser les épreuves selon les règles générales.

Le candidat présentant certains des besoins particuliers prévus par la réglementation de l'INSTITUTO CERVANTES pour réaliser les épreuves de l'examen DELE devra en informer le centre d'examen et les justifier, au moins deux semaines avant les dates officielles des épreuves écrites de l'appel à candidatures. A cet égard, il devra suivre les indications qui se trouvent dans le paragraphe correspondant du portail d'Examens de l'Instituto Cervantes.

Le candidat qui n'ait pas réalisé cette communication en temps et en bonne et due forme perdra son droit à réaliser les épreuves de DELE dans des conditions particulières.

Si finalement les besoins particuliers demandés par le candidat ne sont pas approuvés, le candidat pourra demander l'annulation de l'inscription et le remboursement du montant payé pour l'inscription

dans la mesure où cette demande se réalise dans un délai de 72 heures après la communication du rejet de la demande.

Pour plus d'informations, la procédure administrative des examens de DELE dans des conditions particulières peut être consultée sur le portail d'Examens de l'Instituto Cervantes.

6. Désistement et remboursement: Le candidat a le droit d'être remboursé selon les dispositions légales. La demande de remboursement ou désistement devra être faite sur papier sans fautes et complet (c'est-à-dire, en fournissant toutes les données personnelles du candidat et le code d'inscription reçu), dans un délai de 14 jours dès la date d'inscription et pour cela, si vous avez faites l'inscription à travers de <https://examen.es/cervantes>, vous pouvez utiliser le formulaire de remboursement en ligne sur la page <https://cau.cervantes.es/> ou si vous vous êtes inscrites par d'autres moyens, vous adresser au centre d'examen où vous avez réalisé l'inscription.

Dès que le candidat aura communiqué sa décision de désistement, l'INSTITUT CERVANTES lui renverra l'accusé de réception dans les plus brefs délais. En cas de désistement, tous les paiements engagés par le candidat lui seront remboursés dans un délai maximum de 14 jours à partir de la date à laquelle il aura informé l'INSTITUT CERVANTES dudit désistement. Le remboursement s'effectuera à travers le même mode de paiement utilisé par le candidat pour la transaction initiale.

Après 14 jours à compter de la date d'inscription et de paiement, le candidat perd le droit au remboursement des frais d'inscription.

Le candidat aura droit au remboursement intégral du montant payé pour son inscription à une session de DELE si avant le jour de l'examen pour lequel il a été inscrit, il a été reçu au même examen DELE d'une précédente session, suite à une procédure de révision du relevé de notes ou à une réclamation demandée au préalable. Dans ce cas, le candidat devra demander par écrit le remboursement du montant payé dans un délai maximum d'un mois après l'annonce favorable à sa demande. Une fois le délai clos, le candidat perdra le droit au remboursement du montant payé pour son inscription.

Toute demande de remboursement ne remplissant pas les conditions mentionnées ou effectuée en dehors des délais légaux, sera rejetée.

7. Invalidations: Dans les cas énumérés ci-dessous, les inscriptions seront susceptibles d'être annulées et le candidat aura droit, sur demande, au remboursement intégral des frais d'examen ou à la possibilité de passer les épreuves à des sessions dont le délai d'inscription est toujours ouvert et dans lesquelles des places sont encore disponibles.

- Dans le cas de ne pas pouvoir réaliser les épreuves pour cause de responsabilité du centre d'examen.
- Dans le cas d'annulation des épreuves pour cause de force majeure ou de catastrophes naturelles qui entraîneraient l'annulation de la session ou dans le cas de risque physique ou personnel pour le candidat à l'heure de se déplacer (inondations, état de guerre, etc.).

Dans les deux cas, le candidat devra demander par écrit de manière précise et complète le remboursement du montant payé dans le centre d'examen ou le changement de sa date d'examen, si l'inscription a été réalisée électroniquement à travers le portail d'Examens de l'INSTITUTO CERVANTES, sur <https://cau.cervantes.es/>, toujours dans le délai d'un mois une fois que la date de l'examen écrit ait été fixée. Passé ce délai le candidat perdra le droit au remboursement du montant payé.

8. Modifications de session, de centre ou d'examen: aucun changement ne sera admis après la date de clôture de la session

pour laquelle l'inscription a été effectuée, et aucune inscription à une session fermée ne sera possible, quelle qu'en soit la raison. Un changement de session, de centre ou d'examen ne modifiera en rien le délai pour le désistement qui sera en tout cas de 14 jours dès la date d'inscription initiale.

Il incombe au candidat de s'assurer qu'une notification claire comprenant ses données personnelles et le code d'inscription reçu, est arrivée au lieu dans lequel il a été inscrit, dans le délai imparti, par écrit et avec la demande du changement désiré.

La gestion des modifications n'entraînera aucun frais pour le candidat, sauf s'il existe une différence dans le prix de l'examen, auquel cas le candidat devra la payer. Si le changement demandé correspond à un examen de prix inférieur au montant versé lors de l'inscription initiale, la différence ne sera pas remboursée.

Une fois inscrit, le candidat pourra demander des modifications dans les conditions de son inscription selon les critères suivants:

A. Inscription électronique aux examens de DELE généraux (A1, A2, B1, B2, C1 et C2) pour les réaliser dans les centres d'examen en Espagne à travers le portail d'Examens de l'Instituto Cervantes:

1. Changement de la date de session, d'examen ou du centre d'examen : Le candidat pourra demander un changement de date de session, d'examen ou de centre, à condition que la session à laquelle il s'est inscrit reste ouverte et que la session à laquelle il souhaite s'inscrire ait son propre délai d'inscription ouvert et dispose de places libres au moment de la demande de changement.

Des modifications à des centres d'autres pays ne seront pas admises, ni à des modèles d'examen qui ne soient pas à la vente sur le portail d'Examens de l'Instituto Cervantes.

B. Inscription dans les centres d'examen de DELE:

1. Changement du centre d'examen: Une fois que l'inscription sera réalisée, il ne sera pas possible de changer de centre d'examen.

2. Changement de session ou de niveau d'examen de DELE: Le candidat pourra demander à son centre d'examen des changements de session ou de niveau d'examen de DELE, à condition que le délai d'inscription soit ouvert pour la session à laquelle il est inscrit et que la session dans laquelle il souhaite s'inscrire ait son propre délai d'inscription ouvert et dispose de places libres au moment de demander cette modification.

Le candidat pourra demander des changements de niveau de l'examen de DELE à condition qu'il effectue le paiement correspondant au nouvel examen, dans le cas où le prix de ce dernier serait supérieur au montant initial payé. Si le changement demandé correspond à un examen de prix inférieur au montant versé lors de l'inscription initiale, la différence ne sera pas remboursée.

Dans le cas des examens de DELE pour des scolaires dont l'inscription a été effectuée dans des centres d'examen d'Espagne, il ne sera pas possible de changer à un niveau de DELE généraux.

9. Réalisation des épreuves: L'inscription demande l'élection d'un centre d'examen spécifique. Par conséquent, le candidat ne pourra se présenter qu'aux épreuves dans ce centre ou de ses annexes et à la date de la session choisie.

Les candidats doivent se présenter à l'examen aux heures et lieux indiqués par le centre d'examen en plus de fournir les documents suivants:

1. Le récépissé d'inscription reçu dans le centre d'examen ou envoyé par le système d'inscription en ligne à leur adresse de courrier électronique.

2. Le passeport ou pièce d'identité officielle avec une photo qui a été présentée au moment de l'inscription. Les candidats qui passeront l'examen de DELE du niveau A2 en Espagne, devront présenter impérativement leur carte de séjour original ainsi que le passeport original pour accéder aux épreuves. Dans le cas des candidats originaires des pays membres de l'Union Européenne, le carte de séjour pourra être remplacé par une carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE en Espagne ou une pièce d'identité original du pays d'origine. Si les candidats sont dans l'incapacité de présenter leur passeport original, ils devront apporter un justificatif prouvant cette impossibilité.

3. La convocation de la session officielle de l'examen que vous avez reçu du centre d'examen, qui comprend les informations sur le lieu, la date et les heures des épreuves écrites et de l'épreuve orale.

Le paiement de l'inscription des diplômes DELE pour une session ne donne qu'une seule et unique possibilité de passer l'examen à la date de session choisie.

Le fait que le candidat ne se présente pas aux épreuves de l'examen à l'heure et au lieu prévus, sauf dans les cas d'invalidation visés au paragraphe 7 ci-dessus, ne donne pas droit au remboursement du montant d'inscription payé ni à son utilisation dans d'autres sessions DELE.

10. Mauvaise conduite: L'exclusion d'un candidat aux examens en raison d'une conduite inappropriée, c'est-à-dire toute action par laquelle le candidat ou quelqu'un d'autre puisse être injustement favorisé ou lésé, de l'avis du tribunal, sera exclu et n'aura pas droit au relevé de notes de son examen.

Si le candidat est exclu, il ou elle perdra les droits d'examen pour la session en cours.

11. Photographie et enregistrement des épreuves: Le candidat pourra être photographié à des fins de sécurité et de contrôle d'identité dans les épreuves. Les épreuves qui font partie des examens de DELE pourront être filmées par des moyens électromagnétiques ou numériques, de manière systématique ou aléatoire, pour surveiller la mission des examinateurs, réaliser des travaux de recherche et de développement dans le but d'améliorer les épreuves et d'obtenir des preuves documentaires additionnelles pour des cas de réclamations.

À ces fins, en acceptant ces conditions, les candidats donnent à l'INSTITUTO CERVANTES leur consentement pour filmer leur entretiens et lui cèdent pour la durée la plus longue permise par la législation en vigueur et pour tous les pays du monde, tous les droits de propriété intellectuelle et d'image ainsi que les éléments créatifs correspondants.

12. Qualifications de DELE: Toutes les informations sur les critères et les barèmes de notation des épreuves sont détaillées dans les "Guides des examens de DELE" qui se trouvent sur le portail d'Examens de l'Instituto Cervantes.

L'INSTITUTO CERVANTES informera tous les candidats présentés aux épreuves de DELE de leurs notes obtenues au travers du portail officiel <https://examenes.cervantes.es/>.

Chaque candidat aux diplômes de DELE pourra télécharger, à partir de son espace d'accès restreint du portail d'Examens de l'Instituto Cervantes, et après enregistrement, son relevé de notes qui indiquera si le candidat est APTE ou NON APTE. Ce document est signé électroniquement par l'INSTITUTO CERVANTES et dispose d'un Code de Sécurité et de Vérification. Par conséquent, il a une valeur officielle.

Les candidats avec mention APTE auront le droit à l'expédition du diplôme, mais pas les candidats qui se seront présentés en Espagne au DELE A2-NA réservé aux personnes peu ou pas alphabétisées qui passent un examen spécial dû à leur condition et qui obtiendront un certificat de qualification valide seulement

dans le cadre d'une demande de nationalité espagnole en tant que résidents en Espagne.

Les candidats avec mention NON APTE dans la globalité des épreuves et qui souhaiteraient s'inscrire aux épreuves de DELE, devront réaliser à nouveau toutes les épreuves de l'examen même s'ils ont réussi avec la mention APTE à l'un des groupes des épreuves de l'examen.

13. Révision des notes: Chaque candidat aura le droit de présenter une seule demande de révision de ses notes, à travers le formulaire destiné à cet effet, qui se trouve dans son espace privé, après enregistrement, dans le portail d'Examens de l'Instituto Cervantes.

Les demandes de révision des notes en dehors du délai prévu ne seront pas admises, le candidat devant être attentif aux délais de publication des notes et de présentation de demande de révision de celles-ci. Les demandes d'accès, remboursement ou reproduction des épreuves d'examen ne seront également pas admises.

Toutes les informations concernant la procédure de révision des qualifications des épreuves de DELE se trouvent dans le résumé correspondant sur le portail d'Examen de l'Instituto Cervantes.

14. Réclamations: Tous les candidats ont le droit de faire autant de réclamations qu'ils le souhaitent à l'INSTITUTO CERVANTES à travers du Siège électronique de l'INSTITUTO CERVANTES, sur <http://sede.cervantes.gob.es/>.

15. Expédition des diplômes de DELE: L'INSTITUTO CERVANTES est responsable de l'expédition des diplômes de DELE. Il enverra les diplômes des candidats aptes à chaque centre d'examen, qui les enverra à son tour à ses candidats.

Le centre d'examen informera donc chaque candidat ayant été déclaré APTE que son diplôme est à sa disposition au centre.

Les candidats APTE devront se mettre en rapport avec leur centre d'examen pour toute information concernant la réception du diplôme de DELE. Si, pour une raison quelconque, le candidat n'aurait pas été informé par son centre du fait que son diplôme DELE est disponible et ne l'aurait pas réclamé dans un délai de cinq ans après la date de publication des notes, le candidat perdra tous les droits d'expédition. Néanmoins, le candidat peut demander la réexpédition de son diplôme à son centre d'examen.

Les frais de la réexpédition des diplômes de DELE sont à la charge du demandeur sauf si le fait de cette réexpédition peut être attribué à leur centre centre d'examen ou à l'INSTITUTO CERVANTES.

Si le candidat demande que son diplôme DELE lui soit envoyé à son adresse postale, le centre d'examen pourra facturer les frais d'envoi, après s'être mis d'accord avec le candidat.

L'INSTITUTO CERVANTES se réserve également le droit d'appliquer des frais d'envoi dans ces mêmes circonstances au cas où le diplôme devrait être envoyé directement au candidat depuis le siège de l'INSTITUTO CERVANTES.

16. Propriété intellectuelle: Tous les matériels concernant les diplômes de DELE qui se donnent ou envoient aux candidats sont soumis à des droits de propriété intellectuelle, industrielle ou des droits économiques analogues contenues de l'INSTITUTO CERVANTES, ou des tiers indiqués dans chaque cas, ainsi toute infraction à leur encontre sera poursuivie légalement.

17. Sécurité et confidentialité: Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, les données fournies par le candidat pour les examens et les épreuves en lien avec les diplômes espagnols DELE seront traitées par l'INSTITUTO CERVANTES, en tant que responsable du traitement, dans le but d'effectuer une

gestion correcte de ces examens et d'envoyer des informations en rapport avec les services de certification et de formation de l'INSTITUTO CERVANTES (sur la base de la légitimité de la prestation du service demandé), et —si vous l'avez indiqué—, pour vous envoyer des informations concernant les activités, services et buts de l'INSTITUTO CERVANTES (sur la base de son consentement).

Les données personnelles ne seront pas transférées ou communiquées à des tiers, sauf à d'autres entités et organismes de l'administration publique espagnole dans les cas prévus et indiqués dans les [informations complémentaires sur la protection des données](#). Le candidat peut exercer à tout moment son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement et de suppression de ses données comme indiqué dans les [informations complémentaires sur la protection des données](#) ci-dessus.

18. Législation applicable et juridiction compétente: Toute question litigieuse qui pourrait découler entre le candidat et l'INSTITUTO CERVANTES sera régie et interprétée selon la législation espagnole. Par conséquent, les deux parties, avec renonciation expresse à la coutume qui pourrait leur correspondre, sont soumises à la juridiction et la concurrence des tribunaux de Madrid.

19. Candidats peu ou pas alphabétisés: Il existe un examen DELE A2-NA pour personnes peu ou pas alphabétisées, réservé aux candidats qui optent à la nationalité espagnole en tant que résidents en Espagne, et exclusivement en Espagne. L'inscription à cet examen requiert des conditions différentes (il est impératif de présenter une autorisation expresse du Ministère de la Justice espagnole) et procure un certificat de qualification et non un diplôme DELE. Si le jour de l'examen, le candidat ne présente pas la résolution de l'autorisation du Ministère de la Justice pour passer l'épreuve adaptée DELE A2-NA, ou que celle-ci ne serait pas valide, le centre d'examen ne permettra pas l'accès à la salle d'examen.

IMPORTANT: L'inscription aux diplômes de DELE implique d'accepter ces termes et conditions d'achat et de s'engager à fournir des documents d'identification et des justificatifs qui vous seront exigés pendant le processus d'obtention de votre diplôme.

Plus d'informations sur les diplômes de DELE sur <https://exámenes.cervantes.es/dele/>.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA PROTECTION DE DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général de Protection de Données UE 679/2016 et à la législation en vigueur, nous vous informons que les données personnelles fournies au moment de la demande d'inscription pour les épreuves et examens ayant pour but l'obtention du certificat de connaissances constitutionnelles et socioculturelles d'Espagne (CCSE) ou des diplômes d'espagnol de DELE, seront traitées par l'Instituto Cervantes en tant que responsable du traitement, afin d'effectuer une bonne gestion de ces épreuves et de vous envoyer des informations concernant les services de certification et formation de l'Instituto Cervantes ainsi que, si vous l'avez indiqué, des informations concernant les activités, services et objectifs de l'Instituto Cervantes.

C'est qui le responsable du traitement de vos données ?

Nom de l'établissement: Instituto Cervantes

Adresse: r/ Alcalá 49, 28014 Madrid (Espagne)

Téléphone: (+34) 914 36 76 00

Courrier électronique: lopd@cervantes.es

Délégué de protection de données: L'Inspection Générale des Services du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération (dpd@maec.es)

Quelle est la légitimité du traitement de vos données ?

La base légale du traitement indiqué est l'exécution du contrat de prestation des services demandés, et —si vous l'avez indiqué— votre consentement pour recevoir des informations promotionnelles de l'Instituto Cervantes.

A quelles fins allons-nous traiter vos données personnelles ?

Votre données personnelles seront traitées par l'Instituto Cervantes dans le but des démarches concernant votre demande d'inscription pour les épreuves qui ont comme but l'obtention du certificat de connaissances constitutionnelles et socioculturelles d'Espagne (CCSE) ou pour l'obtention des diplômes d'espagnol de DELE dans le centre d'examen et de session choisis, gérer la formation dispensée par l'Instituto Cervantes pour la préparation de ces épreuves et réaliser une bonne gestion des mêmes. En outre, vos données seront utilisées pour la gestion comptable, fiscale, administrative et pédagogique, soit pour se conformer aux services offerts, soit pour respecter d'autres obligations légales imposées par le système juridique Espagnol.

De plus, si vous l'avez indiqué, nous traiterons vos données pour vous envoyer des informations sur les services, produits et activités susceptibles de vous intéresser.

Combien de temps conserverons-nous vos données personnelles ?

Vos données personnelles seront conservées aussi longtemps que votre lien avec l'Instituto Cervantes perdurera. Quand ce lien prendra fin, les données personnelles traitées dans chacune des finalités indiquées, seront conservées dans les délais légalement prévus ou pendant le délai dans lequel un juge ou tribunal pourrait les demander compte tenu du délai de prescription des actions judiciaires. Si un tel délai légal n'existerait pas, vos données seront conservées jusqu'à ce que vous demandiez leur suppression ou révoquiez votre consentement.

À quels destinataires vos données seront-elles communiquées ?

Les données personnelles ne seront pas transmises ou communiquées à des tiers sauf dans les cas nécessaires à l'élaboration, au contrôle et à la mise en conformité des fins susmentionnées et dans les cas prévus par la législation.

Vos données pourront donc être communiquées à :

1. Administrations Publiques lorsque la réglementation en vigueur le prévoit.
2. Forces et Corps de Sécurité de l'État en vertu de ce qui est établi dans la législation en vigueur.
3. Banques et établissements financiers pour le paiement des services demandés.
4. Institutions qui collaborent avec l'Instituto Cervantes dans les cas où la communication soit requise juridiquement ou pour l'application des services demandés.
5. Organismes de l'Administration Publique Espagnole si besoin et aux fins de gérer la procédure d'acquisition de la nationalité espagnole.

Quels sont vos droits par rapport au traitement des données ?

Vous pouvez exercer à tout moment vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement et de suppression des données que vous avez fournies et vous adresser à l'Instituto Cervantes par courrier électronique lopd@cervantes.es, par la poste à r/ Alcalá, n° 49, Madrid 28014 (Espagne) ou de manière préférentielle à l'adresse indiquée.

Vous avez le droit d'obtenir la confirmation de l'existence d'un traitement de vos données, d'accéder à vos données personnelles, à demander la rectification des données inexacts ou demander leur suppression si, parmi d'autres motifs, les données ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées ou annuler votre consentement.

Dans certains cas, vous pourrez demander la limitation du traitement de vos données auquel cas nous les conserverons uniquement en conformité à la réglementation en vigueur. Dans d'autres cas, vous pourrez exercer votre droit à la portabilité des données qui vous seront remises dans un format structuré, d'usage courant ou de lecture optique à vous ou au nouveau responsable du traitement désigné par vos soins.

Vous avez le droit de révoquer à tout moment votre consentement pour tout traitement.

L'Instituto Cervantes dispose de formulaires pour l'exercice des droits qui peuvent être demandés par courrier électronique lopd@cervantes.es ou vous pouvez utiliser ceux de l'Agence Espagnole de Protection des Données ou des tiers. Ces formulaires devront être signés électroniquement ou les fournir avec une copie de la pièce d'identité, DNI ou passeport. Dans le cas d'avoir un représentant, la demande devra être présentée également avec une copie de votre carte d'identité ou passeport ou avec une signature électronique.

Vous avez le droit de porter plainte auprès de l'Agence Espagnole de Protection des Données si vous considérez que vos droits n'ont pas été dûment pris en compte. Le délai maximum pour résoudre le cas est d'un mois dès la réception de votre demande. Il peut être prolongé de deux mois en fonction du nombre de demandes reçues ou de leur complexité.

En cas de modification de vos données, nous vous serions reconnaissants de nous en informer par écrit aux fins de les maintenir à jour.